



Parents étrangers vivant en France

Par **marie**, le **09/06/2010** à **14:19**

Bonjour,

J'ai actuellement des parents en retraite d'origine portugaise vivant en France aussi ce sont des personnes qui ne s'entendent plus, aussi mon père souhaite partir au Portugal sans ma mère en lui coupant les vivres

A savoir qu'en France ils sont locataires et que ma mère a une petite retraite et ne pourra pas subvenir à ses besoins, ont un compte à part en France et au Portugal sont propriétaires d'un appartement et ont un compte joint

Ma question est si mon père part effectivement au Portugal, est-il obligé de payer toutes les charges en France (sont mariés sous le régime de la communauté mariage fait au Portugal) et s'il ne le fait pas il y a-t-il un recours quelconque en France pour éviter que ce soit les enfants qui règlent la note et l'obliger à le faire

Et si il y a divorce quel est la procédure à suivre;

merci pour votre réponse